



Envoyé en préfecture le 17/11/2017
Reçu en préfecture le 17/11/2017
Affiché le 22/11/17 SLO
ID : 045-200005932-20171114-2017_06_120-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 novembre 2017

2017-06-120

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-sept, le 14 novembre 2017
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 novembre 2017
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouv-le-Potier : M. Pascal HERRERO, M. Gilles BILLIOT

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Vincent CALVO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

ABSENTES EXCUSEES : Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Décision modificative n°1 au budget annexe SPANC

La présente décision modificative a pour objet d'ajuster les prévisions budgétaires du budget annexe SPANC au cours de l'exercice.

Au sein de la section de fonctionnement, les chapitres de dépenses sont modifiés comme suit (l'équilibre est inchangé) :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Montant TTC
011	Charges à caractère général	+ 3 300 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	+ 1 000 €
023	Virement à la section d'investissement	- 4 300 €
Total		0 €

Pour la section d'investissement, l'équilibre est modifié comme suit :

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	Montant TTC
21	Immobilisations corporelles	- 4 300 €
Total		- 4 300 €

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	Montant TTC
021	Virement de la section de fonctionnement	- 4 300 €
Total		- 4 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°1 du budget annexe SPANC.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE